

La CHORALE

Collège & lycée
Circulaire du 21 09
2011



La chorale : un projet artistique

- **Portée par un projet artistique** exigeant aboutissant à des spectacles publics, la chorale permet d'approfondir les pratiques vocales menées en classe et d'en **renforcer le sens**.

Conditions de mise en œuvre au collège et au lycée

- « La chorale contribue à la mise en œuvre des dimensions artistique et culturelle du projet d'établissement. »
- « Son projet pédagogique et artistique annuel comme ses apports aux objectifs de l'établissement y sont présentés chaque année. »

Conditions de mise en œuvre

« Placé sous la responsabilité des professeurs d'éducation musicale et de chant choral, cet enseignement complémentaire s'inscrit dans la durée de l'année scolaire et les séances de travail (répétitions) hebdomadaires qui lui sont consacrées sont organisées sur une plage horaire permettant au plus grand nombre d'élèves, quelle que soit leur classe, d'y participer. »

Conditions de mise en œuvre

- « Le projet mené par la chorale de l'établissement peut opportunément associer d'autres élèves impliqués dans divers dispositifs au sein ou à l'extérieur de l'établissement. »
- « Il est notamment souhaitable de construire des projets associant plusieurs établissements. »

Chorale et partenariats

- La chorale est un cadre concret pour développer des partenariats avec des acteurs professionnels de la musique.
- Dans cet esprit, les spectacles des chorales scolaires organisés sur tout le territoire favorisent les échanges entre établissements et contribuent à créer des dynamiques territoriales originales

Affectation des moyens horaires dans le second degré

- La chorale d'établissement peut entrer, avec l'accord de l'enseignant concerné, dans la composition des services
- La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine. La spécificité du travail nécessaire, la fréquente multiplication des répétitions à l'approche de la fin d'année, l'organisation d'un ou plusieurs concerts publics dans un lieu professionnel extérieur et la concertation avec les professionnels associés justifient cette référence. Elle peut cependant être modulée en fonction des constats effectués chaque année et de l'évaluation portée par le corps d'inspection.

Nature des projets et répertoires

- Les répertoires et projets supports de ce travail peuvent être très diversifiés. Ils associent le plus souvent au chant diverses formes d'expression artistique
- l'essentiel restant la cohérence globale du projet artistique

Apprécier et évaluer la chorale d'un établissement

- Chaque année, les corps d'inspection élaborent un état analytique des chorales dans l'académie et ses départements.
- Ce travail, adossé aux enjeux éducatifs précisés par la présente circulaire, s'appuie sur plusieurs critères complémentaires explicités ci-dessous.

Apprécier et évaluer la chorale d'un établissement

- Leur prise en compte par l'ensemble des acteurs garantit un pilotage pédagogique efficace à chaque niveau de responsabilité.
- Il est notamment souhaitable que chaque professeur responsable d'une chorale s'empare de chacun d'entre eux et définisse des objectifs annuels permettant de les satisfaire.

Apprécier et évaluer la chorale d'un établissement

- Critères à retenir :
 - nombre d'élèves participant à la chorale rapporté à l'effectif de l'établissement et répartition par niveaux ;
 - adéquation du répertoire choisi et niveau d'exigence vocale ;
 - ambition artistique du projet ;
 - rayonnement de la chorale au sein de l'établissement et en dehors ;

Apprécier et évaluer la chorale d'un établissement

- Critères (suite) :
 - association à d'autres actions d'éducation et de formation mises en œuvre dans l'établissement (théâtre, cinéma, danse, etc.) ;
 - nombre, qualité et lieux des spectacles réalisés ;
 - association de la chorale de l'établissement à d'autres unités d'enseignement, notamment liaison école-collège ;
 - collaboration avec des partenaires professionnels.